

# RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

## LA FOULEE ROSEE

ÉDITION DU 2 Octobre 2022

### GENERALITES

L'événement LA FOULEE ROSEE qui se déroulera le 2 Octobre 2022 à Puget sur Argens est organisé par l'association Sportips Events avec l'appui des artisans et commerçants de Puget sur Argens et du Service des Sports de la commune.

La participation à l'Evènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

### Ce règlement sera actualisé selon l'évolution des conditions sanitaires

Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité.

Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre village et vous souhaitons de passer un agréable moment.

### PRESENTATION DE L'EVENEMENT

La Foulée Rosée est un rassemblement pédestre chronométré ou pas sur un parcours mixte (chemin et routes agricoles) destiné à mettre en valeur le patrimoine culturel pugétois, en particulier ses domaines viticoles et son centre historique et à recueillir des fonds pour la lutte contre le cancer du sein dans le cadre « d'octobre rose ».

Course Distance 10 km Solo & Duo

Marche Distance 10 km

Run & Bike 15 km

Enfants 1 km

### LIEU

L'organisation centrale se situe au centre du village. Aucun emplacement de stationnement de véhicules n'est cependant disponible sur cette place. Des emplacements prévus à cet effet sont disponibles, notamment au niveau du parking central. L'accès au site d'organisation se fera à pied.

Le lieu du Départ sera situé place Armand Fallières

### PARCOURS

Le parcours, balisé pour l'occasion, se présente sous la forme d'une boucle de 10 kilomètres empruntant dans une première partie les ruelles du centre-ville puis pour plus de la moitié de la course les chemins au milieu des vignes des domaines des Escaravatières et du Bercail. Enfin, c'est par les routes agricoles de la plaine de l'Argens que les coureurs regagneront l'arrivée au centre du village. Le circuit sera fermé à la circulation dans le centre-ville pendant la durée de la course et des festivités soit 4h. Les coureurs sont invités à se conformer au code de la route et n'emprunter que le parcours officiel. Des contrôles de passage sont mis en place sur le circuit ; tout arrivant non contrôlé sur le circuit ne sera ni classé ni récompensé.

## DEROULEMENT

08h00 : Accueil Dossards Place Armand Fallières

09h00 : Départ des randonneurs

09h10 : Départ des enfants

09h45 : Départ des Run & Bike

10h00 : Départ des coureurs

10h30 : Arrivée des premiers coureurs

11h30 : Récompenses au fil des arrivées

12h00 : Arrivée du dernier, fermeture des parcours

12h00 : Paëlla Flamenco Chanteur Guitare & Danse

## RAVITAILLEMENT

1 ravitaillement liquides est prévu au km 6. 1 ravitaillement liquide et solide est prévu à l'arrivée. Une dégustation de vin est prévue à l'arrivée l'ensemble des domaines viticoles de Puget sur Argens proposeront une dégustation aux participants et visiteurs ainsi qu'une paëlla.

## TARIFS INSCRIPTION, DATE LIMITE ET DOCUMENTS A FOURNIR

Pour toutes les courses, **l'inscription doit se faire avant le 30/092022 à minuit** en utilisant [www.sportips.fr](http://www.sportips.fr) dans la limite des places disponibles. Aucune inscription sur place.

- Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB avant le 30/09/2022.
  - Course Solo 10 km (Chronométrée) 14 € + 2 € Reversés à Asso JAMS (octobre rose)
  - Course Duo 10 km (Chronométrée) 2 pers 12 € + 2 € Reversés à Asso JAMS (octobre rose)
  - Marche 10 km (non Chronométrée) 10 €
  - Run & Bike (Chronométrée) 2 pers 12 €/pers
  - Enfants (non Chronométrée) 2 €
  - Paëlla 10 €

• Les documents à fournir (licences ou certificat médical) **(seulement pour les chronométrés)** sont à télécharger sur votre fiche personnelle d'inscription en ligne avant le 30/09/2022. Il ne sera accepté ni paiement sur place, ni document au retrait des dossards.

Le dossier d'inscription devra être complet, payé et documenté au plus tard à la date du 30/09/2022.

### **Pas de document pour les marcheurs et les enfants**

**Document justificatif : (seulement pour les chronométrés)** conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaitre par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an (à la date de la manifestation) ou de sa copie.

**Nous rappelons aux licencié(e)s FFTRI, FFCO ou FPPM que vos licences ne sont plus acceptées par la FFA depuis le 1er Janvier 2019, malgré les dernières annotations rajoutées sur celles-ci. Il est donc expressément recommandé de présenter un certificat médical d'absence de contre-**

indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition.

## **SECURITE ET CONSIGNES A RESPECTER**

Tous les participants coureurs de la FOULEE ROSEE s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Ils s'engagent à respecter les règles du code de la route. Des bénévoles seront placés aux endroits qui présentent un danger et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation. L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

Une surveillance médicale est assurée les secouristes avec des postes de secours aux points stratégiques précisés par affichage sur le village de la course. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou guerre, épidémie ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.

Afin de protéger au mieux la santé des concurrents, de leur entourage, des bénévoles et du public, l'organisateur respectera scrupuleusement toutes les injonctions et consignes imposées par l'autorité administrative concernant la crise sanitaire causée par le virus COVID 19. Ces mesures sont aujourd'hui précisées dans le « Guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus COVID 19 » édicté par la Fédération Française d'Athlétisme le 21 juillet 2020. Il conviendra de se référer à ce document. Il est précisé que les mesures de protection concernées peuvent entraîner des modifications importantes dans l'organisation des manifestations, dans le tracé et l'horaire des courses dans le nombre des participants, dans les procédures à respecter et aller jusqu'à leur annulation pure et simple. Chaque participant s'engage à respecter ces mesures administratives présentes et celles qui viendraient à être prises ultérieurement sans aucune réserve.

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, débris organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.

Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement. Elles doivent être utilisées pour collecter les papiers souillés lors d'un besoin urgent aux abords des sentiers. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui ne sont accessibles que le jour de la manifestation. A ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur internet et les réseaux sociaux ou ailleurs est à proscrire.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.

**L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage (barrières horaires), de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.**

**Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.**

## **ENVIRONNEMENT**

Cette course s'inscrit dans la continuité des événements organisés par la commune de Puget-sur-Argens avec une démarche écoresponsable. En effet une attention toute particulière est portée à différents niveaux sur cette thématique. La mise en valeur de nos vignobles et le respect des milieux naturels traversés Des zones de collecte de débris et de tri des déchets Une action solidaire au profit du cancer du sein

## **DOSSARDS**

**Les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.**

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- d'une pièce d'identité avec photo,

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

Pas de dossard pour les randonneurs, un bracelet au poignet sera fourni.

## **EQUIPEMENT**

**Matériel obligatoire pour les coureurs :**

- Le dossard propre à chaque coureur porté de façon visible et dans son intégralité

**Conseils :**

- Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues
- Le passage à chaque point intermédiaire est obligatoire.

## **ACCOMPAGNANTS**

Toute aide des accompagnants ou spectateurs est interdite et mènera à la disqualification du participant.

Les spectateurs sont admis sur l'ensemble des parcours.

Les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité des participants et interdits dans les zones de ravitaillements.

## **CHRONOMÉTRAGE DES TRAILS, POINTS DE CONTRÔLE ET BARRIÈRES HORAIRES**

Le chronométrage sera assuré par un dispositif électronique fourni par SPORTIPS.

Chaque concurrent doit installer son dossard et la puce électronique, fournis par l'organisation comme indiqué dans la rubrique « dossards » sans y apporter de modification.

**Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours.**

Tout coureur mis hors course et voulant poursuivre son parcours pourra l'effectuer sous sa propre responsabilité et en autonomie complète sachant que le débalisage est effectué par les serre-files.

**→ Fermeture des parcours**

Pour toutes les courses à 12H00.

Au-delà les participants ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

### **ABANDON**

En cas d'abandon lors d'une course, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard.

Si un coureur ou randonneur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

### **CATEGORIES D'AGES**

**Les catégories d'âges FFA accessibles pour la course sont les suivantes :**

- ouverte à tous à partir de la catégorie « Cadet » (16 ans et plus), né en 2007 ou avant.

Pas de limite pour la marche, les enfants seront accompagnés.

Courses enfants 2010 à 2016

### **PENALISATION – DISQUALIFICATION SUR LES COURSES**

En s'inscrivant à la FOULEE ROSEE, les coureurs s'engagent à :

- ne pas utiliser de moyen de transport
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard afin qu'il soit visible durant la totalité de l'épreuve
- se soumettre au contrôle anti dopage
- porter assistance à tout participant en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- respecter l'intégralité du présent règlement

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

### **JURY D'EPREUVE**

Il est composé du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course et du directeur de course.

### **RECLAMATION**

Toute réclamation doit être formulée au PC Course auprès d'un membre du jury d'épreuve, dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

### **CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

La philosophie de l'événement ayant pour principal objet de sensibiliser les participants à la richesse et la préservation d'un milieu naturel d'exception, l'aspect chronométrique et performance sportive est volontairement relégué au second plan au profit d'une expérience personnelle faite de valeurs de convivialité, de dépassement de soi et d'osmose avec la nature. De cette manière, seules les personnes suivantes seront récompensées :

**Récompenses** pour les 3 premiers du scratch Homme et Femme. Le premier de catégorie h/f

**Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.**

Aucune dotation en argent n'est donnée.

Les résultats seront disponibles sur le site internet de l'événement.

### **ANNULATION D'INSCRIPTION**

## **GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION**

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...)

**Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.**

## **ANNULATION DE L'ÉVÈNEMENT**

En cas d'annulation générale de l'évènement, l'organisation s'engage à proposer 2 options :

1° Abandonner le montant de son inscription au profit de l'association organisatrice.

2° demander le remboursement de 50% du montant de son inscription. (déduction faite des frais de transactions) Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement ..

## **ASSURANCE / RESPONSABILITE**

L'évènement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

## **DROITS A L'IMAGE**

Tout participant à l'évènement renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

## **INFORMATIQUE ET LIBERTE**

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

Votre classement sera diffusé sur le site internet de la FFA.

## **ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'ÉVÈNEMENT**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à LA FOULEE ROSEE 2022 implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'évènement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.